



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Echange de terrain à LAMPERTSLOCH, le long de la RD 114

Rapport n° CP/2014/562

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet un échange de terrain entre un propriétaire riverain et le Département du Bas-Rhin dans le cadre d'une régularisation foncière sur le territoire de la commune de LAMPERTSLOCH, le long de la RD 114.

Dans le cadre d'une régularisation foncière le long de la RD 114 sur le territoire de la commune de LAMPERTSLOCH, un échange de terrain entre le Département du Bas-Rhin et un propriétaire riverain s'avère nécessaire.

Il s'agit d'échanger une parcelle, cadastrée en section 2 n° 213/22 d'une surface de 0,36 are, contre une parcelle, issue du domaine privé du Département du Bas-Rhin, cadastrée en section 2 n° 215/149 avec 0,46 are, toutes deux situées sur le territoire de la commune de LAMPERTSLOCH.

Consulté à cet effet, France Domaine a estimé la valeur respective de ces terrains de façon égale.

En conséquence, les parcelles échangées étant de faible écart de surface et de valeur égale, l'échange pourrait s'effectuer sans soulte, ni retour de part et d'autre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général statuant par délégation et sur proposition de son président :

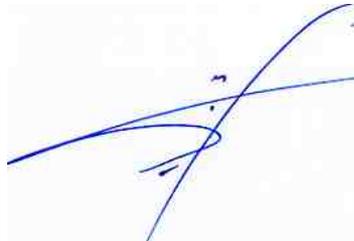
- approuve l'échange de terrain entre le Département du Bas-Rhin pour la parcelle section 2 n° 215/149 avec 0,46 are et le propriétaire concerné pour la parcelle section 2 n° 213/22 avec 0,36 are, toutes deux sur le territoire de la commune de LAMPERTSLOCH, sans soulte, les parcelles étant de faible écart de surface et de valeur égale,

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne Monsieur Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, comme représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cet échange.

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL